



## Lettre du maire en février 2022

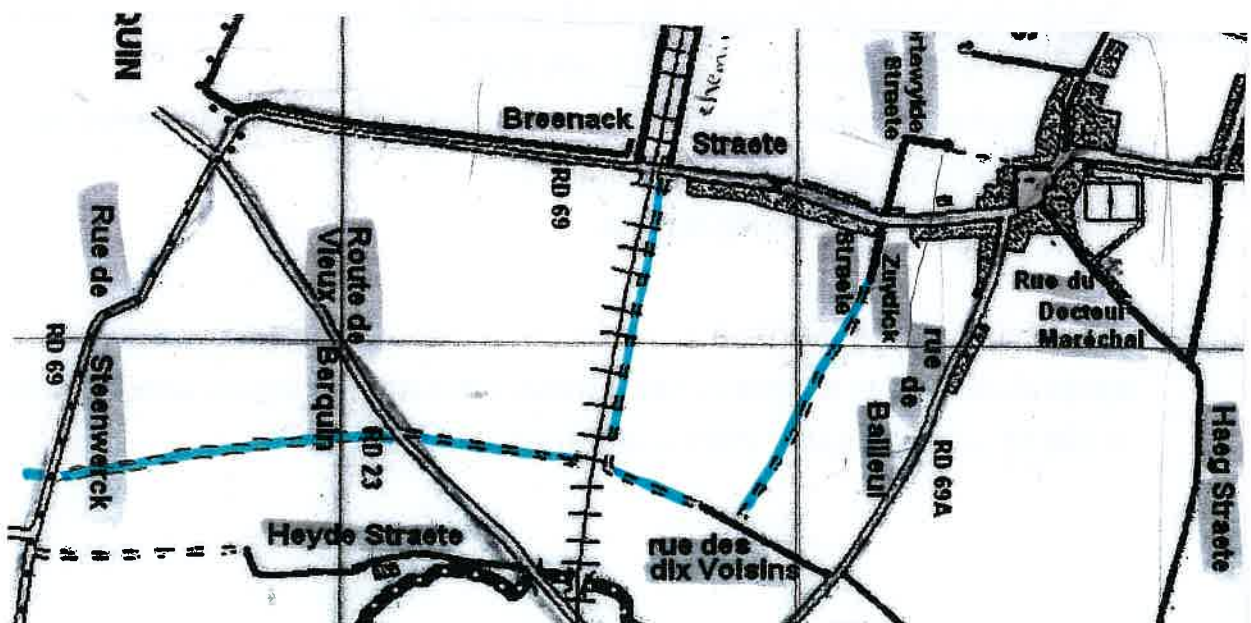
Attention la fin de cette lettre contient un article important pour la vie du village et nous sollicitons l'avis de chaque merrisien et merrisienne.

### Plan de sauvegarde communal inondation.

Les inondations exceptionnelles (de type cinquanteales) les 28 et 29 décembre 2021 qu'ont connues les communes de Vieux Berquin, Sec-Bois et Borre ont montré que notre commune pouvait un jour être victime d'inondations désastreuses comme il peut s'en produire tous les cinquante ans.

De ce constat un certain nombre d'actes ont été pris :

- Le curage des fossés qui de part et d'autre prolongent la rue des 10 voisins, le fossé qui borde la Zuydick straete, le fossé, côté champs, le long du chemin du halage, de la rue des 10 voisins à la Breenach Straete, et côté voie ferrée (demande faite à la SNCF).
- lors d'une réunion avec l'USAN le vendredi 21 janvier 2022 nous avons sollicité le curage et l'entretien par ce syndicat des fossés en plein champs qui, dans la continuation de la rue des 10 voisins rejoignent le courant du Bleu Tour, après avoir traversés la voie ferrée et la RD 23. Cette disposition devrait éviter que l'eau se déverse vers la Breenack Straete et dans le fossé bordant la RD 23.
- le plan de sauvegarde communal inondation a été remis à jour et validé par le conseil municipal le 18 janvier 2022.
- Une réserve communale de sécurité civile sera créée pour venir en aide, le cas échéant, aux merrisiens sinistrés : protéger, mettre en sécurité le mobilier et les personnes, nettoyer...). Toutes les bonnes volontés sont acceptées : il suffit de vous faire connaître en mairie.



Quelques informations :

- **Le camion bleu Flandre Service** sera sur la place de Vieux-Berquin le mardi 8 février et le mardi 8 mars de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Des professionnels vous aideront dans diverses démarches (santé, retraite, handicap, difficultés juridiques, impôts...)

- **Le SMICTOM des Flandres** propose de vous équiper de composteurs : 1.100 litres 40 €, 830 litres 35 €, 620 litres 33 €, 445 litres 31 €.

- **Fondation du Patrimoine.**

Quelques désordres sont apparus à l'intérieur de notre église nécessitant des travaux de sécurité, à savoir : réparer une frise qui sous un vitrail s'est détachée et une fissure dans la base de l'arc encadrant ce vitrail. Cette intervention dans la partie haute de la nef nécessitera la pose d'un échafaudage.

Nous portons à votre connaissance que la souscription à la Fondation du Patrimoine concernant la sauvegarde de notre église Saint-Laurent est toujours ouverte.

Nous vous rappelons que vous pouvez faire un don en ligne, sécurisé, à l'adresse <http://www.fondation-patrimoine.org/30196> , ou par courrier à : Fondation du Patrimoine, Délégation Nord-Pas de Calais ,40 rue Eugène Jacquet 59708 Marcq-en-Baroeul cedex.

66% sont déductibles de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. Nous vous remercions.

- **Elections**

Présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022

Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022

Les dates limites pour l'inscription sur les listes électorales sont fixées au :

vendredi 4 mars pour les présidentielles

vendredi 6 mai pour les législatives

### **Vente du bistrot Tonton :**

Après avoir tenu le Bistrot « chez Tonton » durant de longues années, Monsieur DUMETZ a pris en Juillet 2021 une retraite bien méritée.

Aucun professionnel de la restauration ne s'est manifesté jusqu'à présent et l'immeuble est susceptible d'être transformé en logements.

Le bistrot tonton fait partie de l'identité du village et je suis de ceux qui pensent que notre village doit garder son estaminet et ce lieu de vie.

Aussi dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun repreneur le scénario suivant pourrait être envisagé :

La commune rachète les murs et le fonds de commerce en souscrivant un nouvel emprunt. L'ensemble est mis en vente 375.000 € (frais de notaire et d'agence compris). Les appartements seraient mis en location aux prix du marché, à savoir : un appartement de 75 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage 650 €, un studio de 30 m<sup>2</sup> au second 350 €, la surface commerciale 800 €.

Le prêt serait donc remboursé par les locations.

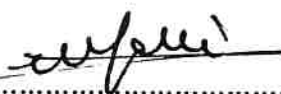
**Le café-restaurant serait mis en gérance. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie.**

Mais dans cette hypothèse des travaux de mise en conformité et de sécurité sont indispensables, en particulier créer des cloisons coupe feu, ce qui engendre des travaux de toiture sur la cuisine. A noter toutefois que ces travaux pourraient être financés à 80 % par des subventions.

Racheter cet estaminet ne faisait pas partie de nos projets de campagne. Le conseil municipal consulté de façon informelle est partagé, certains élus craignant de mettre dans le rouge les finances communales, d'autant qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les impôts communaux. D'autres au contraire voient dans ce projet un moyen de rendre le village plus animé, plus vivant donc plus agréable.

C'est pourquoi votre avis est important. Chaque composant de la cellule familiale âgé de plus de 18 ans est invité à répondre au questionnaire ci-après.

*Bien cordialement*



Votre avis nous intéresse. Réponse demandée pour le **25 février 2022**.

Rachat de l'estaminet « Chez Tonton » (répondre par oui ou non.)

OUI NON Monsieur (nom, prénom).....Signature...

OUI NON Madame (nom, prénom)..... Signature

OUI NON si enfant(s) Mr, Melle nom prénom..... Signature

Adresse familiale : .....

